

MERCREDI 14 OCTOBRE 2015 : LE CESE A VOTÉ SON AVIS « LES PORTS ULTRAMARINS AU CARREFOUR DES ECHANGES MONDIAUX »

La France dispose d'atouts maritimes indiscutables : jouissant de deux façades maritimes en Europe et de la deuxième zone économique exclusive (ZEE) derrière les États-Unis, grâce principalement à ses territoires ultramarins, elle se situe au centre des échanges en Europe et au carrefour des grandes routes maritimes mondiales.

Dans un système mondialisé qui redistribue les cartes, les routes des échanges et les chemins de la prospérité, les ports ultramarins français doivent conforter leur attractivité pour répondre à la concurrence féroce des ports étrangers et devenir de vrais relais de croissance pour la France mais aussi pour l'Union européenne.

Dans son avis, la délégation à l'Outre-mer du Conseil économique, social et environnemental (CESE) formule un ensemble de préconisations concrètes afin d'envisager une organisation portuaire ultramarine plus efficace, structurée et compétitive au service de la population et du développement durable des territoires.

L'avis a été présenté le 14 octobre par son rapporteur Rémy-Louis Budoc (Groupe de l'Outre-mer), en présence du président de la délégation à l'Outre-mer Gérard Grignon. Il a ensuite été soumis au vote de l'Assemblée Plénière du CESE et adopté avec 120 votes pour et 37 abstentions.

Pour le CESE, l'intérêt de la puissance publique pour les questions portuaires ultramarines doit être réaffirmé car la progression de ces ports et leur prospérité sont indispensables à la diversification des économies locales et au renforcement de la continuité territoriale.

Le CESE énonce un ensemble de préconisations techniques réparties selon 4 axes:

- 1) CONFORTER LA GOUVERNANCE DES PORTS ULTRAMARINS :** clarification du statut des grands ports maritimes (GPM), amélioration du fonctionnement des instances portuaires ultramarines, soutien au projet stratégique des territoires ultramarins, examen d'un commandement unique de la manutention dans les GPM...
- 2) CONFORTER LES INSTALLATIONS PORTUAIRES :** amélioration de l'expertise environnementale et des installations portuaires, développement de la desserte maritime des Outre-mer, actions de crédibilisation du financement des projets portuaires ultramarins, meilleure prise en compte des risques sanitaires...
- 3) DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT DES OUTRE-MER GRÂCE À LEURS PORTS :** actualisation de la stratégie portuaire Outre-mer, soutien actif des filières portuaires créatrices d'activité économique dans les Outre-mer, agrandissement des capacités foncières des ports ultramarins, amélioration du pouvoir d'achat...

- 4) RENFORCER LA COOPÉRATION RÉGIONALE DES PORTS ULTRAMARINS** : renforcement de l'action du Conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane (CCIAG) en complément de la création d'instances équivalentes pour les ports ultramarins de l'Océan indien et du Pacifique, mise en réseau des ports ultramarins par bassin...

Les préconisations du CESE recouvrent cinq piliers stratégiques qui devront nourrir les ambitions de l'État et des territoires ultramarins en matière portuaire :

- **Améliorer la compétitivité des places portuaires** et fluidifier le passage des marchandises et des passagers ;
- **Maintenir des dessertes satisfaisantes des Outre-mer** dans un contexte d'évolution radicale des schémas maritimes par un positionnement adapté de leurs ports ;
- **Adapter les ports aux mutations du transport maritime** en développant les infrastructures et les services portuaires, en limitant les impacts environnementaux et en favorisant l'approche écosystémique et intégrée des espaces marins et littoraux concernés ;
- **Intégrer les ports dans leur environnement régional** par un soutien au développement économique et maritime des Outre-mer ;
- **Promouvoir un dialogue social efficient et renforcer la gouvernance** pour une meilleure synergie entre les différents acteurs.

Dans un contexte maritime mondial en pleine évolution, les préconisations de cet avis doivent permettre de relever les défis auxquels les ports français d'Outre-mer - poumons économiques et points uniques d'approvisionnement des populations locales - sont confrontés.

« Les préconisations de cet avis doivent contribuer à ce que notre pays, le seul au monde riverain de trois océans, traduise enfin cette réalité physique en facteur de croissance économique durable et d'influence géopolitique. La politique portuaire ultramarine est un atout incontournable de la politique maritime de la France et de l'Europe », souligne le rapporteur Rémy-Louis Budoc.

Contacts presse

Victor BOURY

01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22

victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN

01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60

emilie.humann@clai2.com